



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 1^{er} mars 2021 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le maire débute la rencontre en mentionnant que moins de cinq cas de COVID-19 sont actuellement actifs à Farnham et que l'on espère un retour en zone orange bientôt.

2021-094 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Procès-verbaux

2021-095 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 février 2021

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 février 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 22 février 2021.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2021-096 Procédure de demande de scrutin référendaire - Règlement 606-1 modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021

Document : Certificat de la greffière daté du 18 février 2021.

Le certificat de la greffière dans le cadre de la Procédure de demande de scrutin référendaire pour le Règlement 606-1 modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021 est déposé, celui-ci ne contient aucune demande.

2021-097 Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021 - Avis de motion

Document : Projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021, non daté.



M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* afin d'offrir l'accès aux bains libres gratuitement aux citoyens de Farnham et statuer sur le prix de location du parc canin.

2021-098 **Dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*.

M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2021-099 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)* pour autoriser les rez-de-chaussée résidentiels sur une partie de la rue Meigs et les triplex dans la zone CM-008.

M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2021-100 ***Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-101 ***Adoption du Règlement 458-52 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)***

Document : *Règlement 458-52 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)*, non daté.



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-52 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-102

Adoption du Règlement 613 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2021

Document : *Règlement 613 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2021*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 février 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 22 février 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 613 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2021* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-103

Adoption du Règlement 614 concernant la circulation et le stationnement - RM-330

Document : *Règlement 614 concernant la circulation et le stationnement - RM-330*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 18 janvier 2021;



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 614 concernant la circulation et le stationnement - RM-330* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2021-104 M. Patrick Bouchard - Congé sabbatique

CONSIDÉRANT que M. Patrick Bouchard occupe un poste de pompier;

CONSIDÉRANT que M. Bouchard désirait s'absenter pour raisons personnelles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'autorisation donnée à M. Patrick Bouchard, pompier, de prendre un congé sabbatique, à compter du 17 août 2020.

QUE M. Bouchard devra être de retour à son poste de pompier au plus tard le 14 mars 2021.

Que les dispositions de la convention collectives relatives à cet effet s'appliquent.

2021-105 Nomination d'un lieutenant au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la nomination de M. Steve Joncas au poste de capitaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste ainsi laissé vacant;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. Dominic Drouin à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 13 février 2021.

QUE les avantages et conditions de ce poste sont ceux de la convention collective présentement en vigueur.

2021-106 Restructuration du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la structure de direction du Service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de modifier la structure de direction du Service de sécurité incendie comme suit:

- Abolition du poste de directeur à temps partiel (Vingt heures par semaine).
- Création du poste de directeur à temps plein.
- Création du poste de directeur adjoint à temps partiel (Vingt heures par semaine).

QUE la description de tâches et l'échelle salariale du directeur temps plein soient acceptées.

QUE la description de tâches et l'échelle salariale du directeur adjoint temps partiel soient acceptées.



QUE la description de tâches et l'échelle salariale du directeur temps partiel soient abrogées.

QU'une ou des lettres d'entente soient rédigées à cet effet.

QUE cette restructuration soit effective au 2 mars 2021.

QUE le maire, ou en son absence M. Vincent Roy, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

QUE la résolution 2020-410 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-107 Embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la restructuration du Service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. André Bourassa au poste de directeur du Service de sécurité incendie à compter du 2 mars 2021.

QUE M. Bourassa bénéficiera de cinq semaines de vacances dès cette année.

QUE M. Bourassa sera rémunéré à l'échelon 6 de l'échelle salariale de ce poste.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans le contrat de travail rédigé à cette fin, à l'exception des dispositions relatives au fonds de pension, lesquelles feront l'objet d'une lettre d'entente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2021-108 Nomination d'un directeur adjoint du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la restructuration du Service de Sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Patrick Morin à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie à compter du 2 mars 2021.

QUE M. Morin sera rémunéré à l'échelon 6 de l'échelle salariale de ce poste.

QUE M. Morin bénéficiera de cinq semaines de vacances.

QUE les autres avantages et conditions de ce poste sont ceux de l'entente de travail présentement en vigueur.

2021-109 Création de deux postes temporaires de patrouilleur en environnement

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire la création de deux postes temporaires, de mai 2021 à août 2021 de patrouilleur en environnement au Service de planification et d'aménagement du territoire.

QUE ces postes seront des postes d'employés cols blancs, temps plein, à horaire variable.



QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

Grefte et affaires juridiques

2021-110

Cession du lot 6 409 032 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Sud

CONSIDÉRANT que la compagnie 9108-7999 Québec inc. a cédé le lot 6 409 032 du cadastre du Québec à la Ville de Farnham le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est maintenant propriétaire de ce lot donnant front sur la rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite permettre la construction d'un nouveau Centre de la petite enfance sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham peut désormais céder ce lot au Centre de la petite enfance Le Château des frimousses;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de céder, sans frais, le lot 6 409 032 du cadastre du Québec au Centre de la petite enfance Le Château des Frimousses, ou toute autre entité créée pour l'acquisition de ce lot dédié à un centre de la petite enfance, aux conditions suivantes :

- La construction du bâtiment devra être débutée dans les deux années qui suivent la signature de l'acte notarié.
- QU'advenant que le projet avec le Centre de la petite enfance Le Château des frimousses ne fonctionne pas (Ou tout autre projet avec un autre Centre de la petite enfance ou une autre garderie) dans un délai de deux ans à compter de la signature du présent acte notarié ou si le centre de la petite enfance désire se départir du terrain, il devra l'offrir en premier à la compagnie 9108-7999 Québec inc. pour en faire le rachat à la valeur marchande de ce lot au moment de cette éventuelle transaction.
- Si le délai de deux ans est venu à terme et qu'aucune construction n'a été débutée, le terrain doit être offert gratuitement en reprise à la Ville de Farnham.
- Le projet de garderie à être implanté sur cet immeuble doit comporter un minimum de soixante places.
- Ce don est fait sans garantie légale.
- Le lot est cédé dans son état actuel.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2021-111

Carré du Pacifique - Phase 3 - Rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers - Réception finale

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 8 décembre 2020.



CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés en trois phases;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu avec la compagnie La Société des Carrières (2015) s.e.n.c., pour chacune des phases de ce projet;

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux de la phase 3 a été effectuée le 1^{er} avril 2019 (Résolution 2019-174);

CONSIDÉRANT qu'une inspection conjointe fut réalisée le 22 octobre 2020 pour la réception finale des travaux;

CONSIDÉRANT que la recommandation de réception finale des ouvrages par la firme Groupe Metta;

CONSIDÉRANT que les bassins de rétention présents sur les lots 6 355 760, 6 355 762, 6 355 764 et 6 355 766 du cadastre du Québec seront cédés à la Ville de Farnham en plus du lot de rues;

CONSIDÉRANT que deux projets intégrés, desservis par les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, sont situés sur la rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT que les travaux d'ensemencement des bassins de rétention furent réalisés tardivement à l'automne 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux d'infrastructures des rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers (Lot 6 276 067 du cadastre du Québec) et des bassins de rétention (Lots 6 355 760, 6 355 762, 6 355 764 et 6 355 766 du cadastre du Québec) en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture des rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers (Lot 6 276 067 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des lots suivants :

Lot (Cadastre du Québec)	Aménagement
6 276 067	Rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers
6 355 760	Bassin de rétention
6 355 762	Bassin de rétention
6 355 764	Bassin de rétention
6 355 766	Bassin de rétention
6 276 088	Zone de conservation exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
4 355 383	Lot enclavé
4 355 366	Lot enclavé
4 355 437	Passage piétonnier
4 353 815	Passage piétonnier
6 276 083	Passage piétonnier

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire des deux projets intégrés de la rue des Peupliers, sans autre formalité.



QUE le promoteur fasse préparer, à ses frais, les actes de servitude permettant à la Ville de Farnham d'avoir accès aux réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire des projets intégrés de la rue des Peupliers, afin d'y faire l'entretien et les réparations nécessaires s'il y a lieu.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à la cession de ces lots, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE la cession des lots pourra être signée seulement lorsque les actes de servitudes de la rue des Peupliers seront signés et enregistrés.

QUE le promoteur dépose un chèque ou une garantie bancaire, en faveur de la Ville de Farnham, d'un montant de 5 000 \$ pour les travaux d'ensemencement des bassins de rétention. Ce document devra être valide minimalement jusqu'au 15 mai 2021 afin de permettre à la Ville de Farnham de valider si les travaux d'ensemencement faits à l'automne 2020 sont une réussite.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de M^e Lépine soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE la résolution 2021-031 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-112

Rémunération du personnel électoral

Document : Dossier de la greffière daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* autorise le conseil municipal à établir une rémunération différente de celle fixée par le ministre pour les membres du personnel électoral;

CONSIDÉRANT que la rémunération octroyée pour du travail électoral ne fait pas partie du salaire régulier du personnel qui est déjà à l'emploi de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de fixer la rémunération des membres du personnel électoral comme suit :

1. Président d'élection

Montant forfaitaire	1 700 \$
Montant par personne habile à voter	
2 500 premiers	0,427 \$
22 500 électeurs suivants	0,129 \$
Montant pour le vote itinérant	270 \$
Montant pour le jour du vote par anticipation	595 \$
Montant pour le jour du scrutin	815 \$

2. Secrétaire d'élection

75 % de la rémunération du président d'élection

3. Membre de la Commission de révision de la liste électorale

Président et membre	100 \$ par séance
Agent réviseur	18,24 \$ l'heure



4. **Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)**

Jour du vote par anticipation	280 \$
Jour du scrutin	392 \$

5. **Préposé à l'accueil**

Jour du vote par anticipation	144 \$ par jour
Jour du scrutin	176 \$ par jour

6. **Scrutateur et secrétaire**

Jour du vote par anticipation (Incluant le dépouillement)	242 \$
Jour du scrutin	264 \$

7. **Bureau de vote itinérant**

Scrutateur	22 \$ l'heure
Secrétaire	22 \$ l'heure

8. **Membre de la table de vérification**

Jour du vote par anticipation	144 \$
Jour du scrutin	176 \$

9. **Remplaçant**

Jour du vote par anticipation	55 \$
Jour du scrutin	55 \$

10. **Formation**

Présence à une formation	Taux horaire du poste
--------------------------	-----------------------

11. **Trésorier**

76 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport

29 \$ par candidat d'un parti pour le rapport des dépenses électorales d'un parti autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport

36 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé

148 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé

26 \$ par candidat indépendant autorisé pour l'ensemble des autres fonctions

12 \$ par candidat d'un parti pour l'ensemble des autres fonctions

QUE la résolution 2017-317 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-113

Acquisition du lot 4 354 045 du cadastre du Québec - 373, rue Principale Est

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a enregistré un avis de réserve foncière sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de cet immeuble est de 22 900 \$;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite faire l'acquisition de cet immeuble;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition du lot 4 354 045 du cadastre du Québec (373, rue Principale Est) appartenant à M. André Dion.

QUE cette acquisition est faite pour la somme de 41 835 \$.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, aux frais de la Ville de Farnham.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-600-00-723 et financées par le surplus libre.

2021-114 Vente du lot 5 409 008 du cadastre du Québec - Rue Donahue - Signature

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2019-387 devait être signé au plus tard le 1^{er} février 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 30 avril 2021.

QUE la résolution 2019-387 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2020-716 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Finances municipales

2021-115 Programme d'accompagnement en loisir pour les enfants en difficulté

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 4 février 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M^{me} Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'accompagnement en loisir pour les enfants en difficulté pour le camp de jour 2021.

2021-116 Appropriation de surplus libre

Documents : Dossiers du directeur du Service de traitement des eaux datés des 21 janvier et 22 février 2021.

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2021, le financement de certaines dépenses a été autorisé par le surplus libre;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les dépenses suivantes et que celles-ci soient payées par le surplus libre :



Objet	Montant
Acquisition d'un analyseur portatif pour l'analyse du plomb - Usine de filtration	3 500 \$
Remplacement de la "Transfert-switch" de la bonbonne de chlore - Usine de filtration	8 800 \$
Remplacement de la pompe P-2, 30 HP - Usine d'épuration - Meunier électrique inc.	27 660,40 \$
Frais d'installation de la pompe P-2, 30 HP - Usine d'épuration - Meunier électrique inc.	3 233,24 \$
Mécanique de procédé - Frais de modification de conduite - Usine d'épuration - Plomberie Bryan Lambert	12 092,59 \$

2021-117 Travaux au Centre de la nature (Passerelle et plateforme) - Réception finale

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 10 février 2021.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux du Centre de la nature (Passerelle et plateforme) a été effectuée le 4 février 2020 (Résolution 2020-182);

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception finale des travaux au Centre de la nature (Passerelle et plateforme) par la compagnie Excavation E.S.M. inc. en date de ce jour.

QUE la retenue de 5 % représentant la somme de 13 552,67 \$, incluant les taxes soit versée à la compagnie Excavation E.S.M. inc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2021-118 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 24 février 2021

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 24 février 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 549 461,29 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 645 077,50 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 24 février 2021 soit approuvé.

2021-119 Oasis santé mentale - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 21 janvier 2021.

CONSIDÉRANT le projet de mise sur pied d'un service d'interventions de garde;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière est de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT que ce service touchera environ 120 personnes, dont 15 % de Farnham;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 225 \$ à l'organisme Oasis santé mentale pour leur projet de service d'interventions de garde.

QUE cette somme sera versée lorsque le projet sera mis sur pied et fonctionnel.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Communications

2021-120 **Système d'alertes pour les citoyens**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de continuer d'offrir le système d'alertes pour les citoyens afin qu'ils reçoivent directement des informations municipales ciblées;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le contrat avec la compagnie L'Avenir et des Rivières pour le système d'alertes par textos, courriels ou téléphone pour les citoyens pour une période d'une année, au coût mensuel de 405 \$, en plus des frais unitaires de textos et appels téléphoniques de 0,05 \$ l'unité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-342.

2021-121 **Calendrier municipal 2022**

Document : Dossier de la conseillère en communications daté du 8 février 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut organiser un concours de photographies pour illustrer le calendrier municipal 2022;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le concept de concours de photographies pour illustrer le calendrier municipal 2022 sous le thème "Arts et culture".

QUE des prix d'une valeur totale de 450 \$ soient remis aux six photos "Cour de cœur", soit 75 \$ chacun.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-341.

2021-122 **Fête des voisins 2021 - Concours**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 février 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut encourager les citoyens à participer à cet événement du 28 mai 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de lancer un concours dans le cadre de la Fête des voisins 2021.

QUE des prix d'une valeur totale de 225 \$ soient remis aux lauréats de ce concours, à raison de trois paniers cadeaux d'une valeur de 75 \$ chacun.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-92-610.

Incendie

2021-123 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie - Adoption du rapport annuel 2020 - An 4

Document : Rapport annuel 2020, non daté.

CONSIDÉRANT que le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré;

CONSIDÉRANT que ce fichier comporte sept onglets soit : Page titre, Sommaire, Indicateur de performance, Plan de mise en œuvre, Graphique (Indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (Véhicule);

CONSIDÉRANT qu'un huitième onglet est ajouté au rapport des Municipalités qui comptent un Service de sécurité incendie, soit Accident-Incident de travail;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2020 - An 4 a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2020 - An 4;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter le rapport d'activités annuel 2020 - An 4 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et sa transmission à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi qui consolidera l'ensemble des rapports annuels des Municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Traitement des eaux

2021-124 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 9 février 2021.

Est déposé le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 pour la Ville de Farnham.

2021-125 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 9 février 2021.

Est déposé le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020 pour la Ville de Farnham.

Travaux publics

2021-126 Étude de caractérisation environnementale phase 2 - Rue Jacques-Cartier - Mandat

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 27 janvier 2021.



CONSIDÉRANT le projet de remplacement des infrastructures de la rue Jacques-Cartier;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Les Services exp inc. afin d'effectuer l'étude de caractérisation environnementale phase 2 du projet de remplacement des infrastructures de la Jacques-Cartier au coût de 42 740 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2021-127 Acquisition d'un véhicule Chevrolet Silverado 2021

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 29 janvier 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acquérir un véhicule Chevrolet Silverado 2021 de la compagnie Rocheleau Chevrolet Buick GMC au coût de 51 325 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-724 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

2021-128 Achat d'une niveleuse

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 22 février 2021 et dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public une soumission a été reçue :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes et les options)
Brandt Tractor ltd	371 128,67 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'acquisition d'une niveleuse soit octroyé à la compagnie Brandt Tractor ltd au coût de 371 128,67 \$, incluant les taxes et les options.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-724 et financée par le fonds de roulement sur dix ans.

2021-129 Servitude réelle et perpétuelle de drainage - Projet Côte du Pacifique

CONSIDÉRANT que la résolution 2020-105 exigeait du promoteur l'établissement d'une servitude d'écoulement;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la servitude 2020-105 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-130 Vitesse sur la rue Jacques-Cartier Sud - Demande au ministère des Transports

CONSIDÉRANT que l'aménagement des entrées charretières aux abords des routes provinciales est sous la juridiction du ministère des Transports;



CONSIDÉRANT que le 17 décembre 2020, une inspection a été effectuée par le ministère des Transports afin de vérifier la conformité d'une future entrée charretière à l'endroit du lot 4 708 508 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande fut refusée puisque la visibilité requise (140 m) au centre de la route n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT que cette interdiction, pour l'aménagement de ponceau en bordure de la rue Jacques-Cartier Sud, est également valable pour les lots 4 708 507 et 4 708 509 du cadastre du Québec, ainsi que la propriété sise au 2415, rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT que ces trois lots vacants sont actuellement non construisibles puisque l'aménagement d'un accès est interdit;

CONSIDÉRANT qu'une propriété existante ne pourrait remplacer son ponceau advenant que celui-ci soit désuet;

CONSIDÉRANT qu'afin que l'aménagement des entrées charretières puisse être autorisé, une demande de réduction de la vitesse doit être soumise dans le but que celle-ci soit diminuée à 50 km/h au lieu de 70 km/h;

CONSIDÉRANT la présence d'un quartier résidentiel adjacent à la rue Jacques-Cartier Sud dont les entrées s'effectuent par la rue provinciale;

CONSIDÉRANT que la réduction de vitesse dans cette zone permettrait de rendre ces lots construisibles;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au ministère des Transport de modifier la limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Jacques-Cartier Sud, sur une distance de 500 m vers le Nord, en partant du chemin Jetté.

2021-131

Déneigement du chemin de Brigham et d'une partie du chemin du Curé-Godbout

Document : Lettre de la Municipalité de Brigham datée du 3 février 2021.

CONSIDÉRANT que le chemin de Brigham et une partie du chemin du Curé-Godbout sont la propriété du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le déneigement et le déglacage de ces voies font partie d'un contrat à intervenir entre le ministère des Transports et la Municipalité de Brigham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le déneigement et le déglacage du chemin de Brigham et de la partie du chemin du Curé-Godbout appartenant au ministère des Transports par la Municipalité de Brigham pour les saisons hivernales 2021-2022 et les quatre saisons subséquentes.

2021-132

Club riverain V.T.T. - Demande d'autorisation de passage

Document : Lettre de M. Robin Bouchard reçue le 1^{er} février 2021.

CONSIDÉRANT que la compagnie de chemin de fer refuserait les demandes d'autorisation de passage sur leurs propriétés;

CONSIDÉRANT les désagréments que causerait le passage des véhicules tout terrain en milieu urbain;



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de passage sur la rue Saint-Grégoire, le boulevard de Normandie Nord et la rue Principale Ouest.

Planification et aménagement du territoire

2021-133

Stèle d'entrée de ville

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 3 février 2021.

CONSIDÉRANT que la stèle installée en 2020 a été réalisée par la compagnie Enseignes FXBoisvert;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de réalisation d'une stèle d'entrée de ville à la compagnie Enseignes FXBoisvert, au coût de 23 500 \$, excluant les taxes.

QUE cette stèle soit installée à l'intersection de la rue Principale Est et du chemin du Curé-Godbout.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-721 et financée par le surplus libre.

2021-134

Projet de la Tourbière - Plan directeur des infrastructures

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 3 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux firmes;

CONSIDÉRANT que seulement une firme a déposé une offre de services;

CONSIDÉRANT que la firme EXP connaît très bien les démarches déjà réalisées dans le projet de la Tourbière (Tant au niveau de la planification que des milieux naturels présents sur le site);

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Les Services exp inc. afin de préparer le plan des infrastructures du projet de la Tourbière, au coût de 75 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721 et financée par le surplus libre.

2021-135

Quartier Racine - Contribution pour fin de parc

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 2 février 2021.

CONSIDÉRANT que le promoteur souhaite subdiviser les lots 4 353 811 et 4 353 814 du cadastre du Québec afin d'ériger des bâtiments résidentiels;



CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un projet de développement domiciliaire (Dans lequel sont réalisées des opérations cadastrales entraînant une augmentation du nombre de lots), une contribution pour fins de parc doit être exigée;

CONSIDÉRANT que la forme de la contribution pour fins de parc est à la discrétion du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune résolution n'a été adoptée à l'effet que la contribution pour fins de parc devra être acquittée par la cession des terrains totalisant une superficie de 9 048,5 m²;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que la contribution pour fins de parc exigible pour la réalisation du projet de développement domiciliaire du Quartier Racine soit acquittée en acceptant, lors des réceptions finales des ouvrages, la cession des immeubles suivants :

- Une zone tampon d'une superficie de 2 946,1 m² (Lot projeté portant le numéro 6 415 831 du cadastre du Québec).
- Un bassin de rétention avec espace boisé d'une superficie de 6 102,4 m² (Lot projeté portant le numéro 6 415 821 du cadastre du Québec).

2021-136

Demande de permis - 86-92, rue Saint-André Nord

Document : Résolution CCU-210209-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin de remplacer des fenêtres et refaire les galeries situées sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux suggérés représentent une amélioration de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés s'agencent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les matériaux présentés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que le revêtement horizontal situé à l'arrière du bâtiment est vétuste;

CONSIDÉRANT que le remplacement du parement extérieur peut être exigé dans le cadre du *Règlement sur le programme Rénovation Québec* lorsque celui-ci n'est pas en très bon état;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer des fenêtres et refaire les galeries situées sur la façade avant du bâtiment sis aux 86-92, rue Saint-André Nord, à la condition que le revêtement horizontal situé à l'arrière du bâtiment soit remplacé par un nouveau revêtement de qualité et durable.

2021-137

Demande de permis - 141, rue Saint-André Nord

Document : Résolution CCU-210209-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.



CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin de remplacer l'ensemble des ouvertures sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les modèles de portes et fenêtres présentés s'agencent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le remplacement du parement extérieur peut être exigé dans le cadre du *Règlement sur le programme Rénovation Québec* lorsque celui-ci n'est pas en très bon état;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer l'ensemble des ouvertures sur le bâtiment sis au 141, rue Saint-André Nord, aux conditions suivantes :

- Que le revêtement extérieur soit remplacé sur toutes les façades du bâtiment, si celui-ci est abîmé par les travaux et qu'il ne peut être réparé.
- Que le revêtement extérieur installé sur la façade avant du bâtiment soit du bois, de l'aggloméré, de la maçonnerie ou du déclin de vinyle de qualité, si celui-ci doit être remplacé.
- Que les persiennes soient remises à neuf et conservées.
- Que les auvents actuellement en place soient tous retirés, ou remis à neuf et agencés au nouveau revêtement extérieur installé.

M. Patrick Melchior déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2021-138

Demande de permis - 107-109, rue Saint-Louis

Document : Résolution CCU-210209-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin de remplacer le revêtement extérieur et l'ensemble des ouvertures sur le bâtiment et refaire les galeries situées sur les façades avant et latérale droite du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés représentent une amélioration de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés s'agencent bien avec le style original du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés s'intègrent bien au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment présente actuellement quatre fenêtres en façade avant de dimensions et de modèles différents;

CONSIDÉRANT que les galeries en bois engendrent un entretien plus récurrent et sont moins durables que les galeries en aluminium et fibre de verre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer le revêtement extérieur et l'ensemble des ouvertures sur le bâtiment et refaire les galeries situées sur les façades avant et latérale droite du bâtiment sis aux 107-109, rue Saint-Louis, aux conditions suivantes :

- Que les fenêtres situées sur la façade avant du bâtiment soient toutes de la même taille et du même modèle.
- Que le revêtement extérieur sur la façade avant du bâtiment soit en bois, en aggloméré ou en déclin de vinyle de qualité.
- Que les garde-corps des galeries et escaliers soient en aluminium noir et que les planchers des galeries et les marches des escaliers soient en fibre de verre.
- Que les persiennes soient remises à neuf et conservées.

2021-139

Demande de permis - 222, rue Saint-Patrick Nord

Document : Résolution CCU-210209-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la brique actuelle doit être retirée pour refaire l'isolation du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés s'agencent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la surface à couvrir de déclin en façade avant n'est pas significative;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment sis au 222, rue Saint-Patrick Nord à la condition que tous les éléments de bois présents sur le bâtiment soient repeints dans les teintes de gris pâle ou de blanc.

2021-140

Demande de permis - 1525, rue Pelletier

Document : Résolution CCU-210209-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée avec un garage attaché;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment projeté s'harmonise bien avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le style de la construction projetée s'agence bien avec les bâtiments construits dans le secteur;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs présentés sont de qualité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour construire une résidence unifamiliale isolée avec un garage attaché au 1525, rue Pelletier, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2021-141 Demande de permis - 1625, rue Baron

Document : Résolution CCU-210209-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée avec garage attaché;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment projeté s'harmonise bien avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le style de la construction projetée s'agence bien avec les bâtiments construits dans le secteur;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs présentés sont de qualité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour construire une résidence unifamiliale isolée avec garage attaché au 1625, rue Baron, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2021-142 Demande de certificat d'autorisation - 188, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-210209-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne détachée sur la propriété afin d'afficher le nouveau restaurant "Bistro Le Gusto";

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée présente une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que les matériaux de l'enseigne projetée sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée s'agence bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne détachée sur la propriété afin d'afficher le nouveau restaurant "Bistro Le Gusto" sur l'immeuble du 188, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2021-143 Demande de dérogation mineure - 464, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-201215-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.



CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la démarche de planification du centre-ville actuellement en cours;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter la décision sur cette demande à la séance du 6 avril 2021.

2021-144 Demande de dérogation mineure - 140, rue Arbour

Document : Résolution CCU-210209-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation d'un garage attaché à une distance de 1,41 m de la limite latérale gauche de propriété alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge minimale de 2 m;

CONSIDÉRANT que le garage sera implanté à l'emplacement actuel de l'abri d'auto attaché à la résidence;

CONSIDÉRANT que la façade latérale gauche du bâtiment ne présente aucune ouverture;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté s'agence bien avec le bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande causerait un préjudice important au requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 26 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure consistant à permettre l'implantation d'un garage attaché à une distance de 1,41 m de la limite latérale gauche de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge minimale de 2 m.

2021-145 Demande de dérogation mineure - Lot 4 447 441 du cadastre du Québec - Rue Saint-Paul

Document : Résolution CCU-210209-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2021.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.



CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction de quatre bâtiments trifamiliaux d'une hauteur de 10,67 m entre deux bâtiments ayant une hauteur moyenne de 6,4 m;

CONSIDÉRANT que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent qu'un bâtiment érigé entre deux bâtiments existants ait une hauteur correspondant à la hauteur moyenne de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que des mesures de mitigation peuvent être mises en place de manière à assurer l'intimité des occupants de l'habitation unifamiliale située à la droite du projet;

CONSIDÉRANT que les hauteurs de bâtiment s'intègrent bien au secteur dans lequel ils seront implantés;

CONSIDÉRANT que les deux bâtiments faisant face à la rue Saint-Paul seront implantés à côté d'une maison unifamiliale d'un étage;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande causerait un préjudice important aux requérants et aux propriétaires du terrain;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 26 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure consistant à construire quatre bâtiments trifamiliaux d'une hauteur de 10,67 m entre deux bâtiments ayant une hauteur moyenne de 6,4 m, aux conditions suivantes :

- Que les deux bâtiments situés à l'avant du projet et faisant face à la rue Saint-Paul soient munis de demi-sous-sols, de manière à réduire leur hauteur de 1,2 m.
- Que les deux bâtiments situés à l'avant du projet aient une marge avant supérieure aux bâtiments situés de part et d'autre du projet.
- Que des arbres soient plantés sur la limite latérale droite du lot, de manière à créer une mesure de mitigation avec le bâtiment voisin. Ces arbres devront être plantés à une distance de 4 m l'un de l'autre.

2021-146

Usage conditionnel - 964, rue Principale Ouest

CONSIDÉRANT l'usage conditionnel autorisé par la résolution 2016-154 se termine le 3 avril 2021;

CONSIDÉRANT que cet usage conditionnel a été prolongé par les résolutions 2017-199 et 2018-392;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que l'usage conditionnel de la compagnie Acoustix Québec, locataire du bâtiment sis 964, rue Principale Ouest, soit prolongé jusqu'au 3 avril 2022.

QUE les résolutions 2016-154, 2017-199 et 2018-392 soient modifiées en ce sens.



2021-147 Organisme de bassin versant de la Yamaska - Appui

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 4 février 2021.

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, dans le cadre du programme Action Climat Québec, n'a pas été retenue;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska demande l'appui de la Ville de Farnham pour déposer une nouvelle demande de subvention auprès du programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement et du Changement climatique Canada;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la demande de subvention de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska auprès du programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement et du Changement climatique Canada pour le projet L'eau de pluie, je la protège!

Loisirs, culture et tourisme

2021-148 Carte Accès Farnham

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une telle carte devient essentiel au bon fonctionnement des activités municipales, permettant aux citoyens de facilement s'identifier;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la mise sur pied d'un système de carte d'identification citoyenne, sous la dénomination de carte Accès Farnham ou tout autre nomenclature.

2021-149 Politique citoyenne de Farnham et de Sainte-Sabine

CONSIDÉRANT que la Politique de la Famille et des Aînés de Farnham et de Sainte-Sabine a été adoptée en 2016;

CONSIDÉRANT que celle-ci doit être mise à jour;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité de pilotage de la rédaction de la Politique citoyenne de Farnham et Sainte-Sabine :

Patrick Melchior	Nathalie Dépeault
Roxanne Roy Landry	Julia Girard-Desbiens
Micheline Lamarche	Pauline Laguë
Frances Champigny	Kyla Bates
Jean-François Pomerleau	Cédric Champagne
Éric Larose	

QUE M^{me} Nathalie Dépeault soit désignée présidente de ce comité.



Que la Municipalité de Sainte-Sabine devra y déléguer deux personnes.

2021-150 Travaux au Skatepark

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 février 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat pour les travaux d'amélioration du Skatepark à la compagnie Papillon skate parc inc. au coût de 90 000 \$, excluant les taxes.

QUE ces travaux sont ceux convenus avec le Service des loisirs, culture et tourisme dans le document soumis en janvier 2021 par la compagnie Papillon skate parc inc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721 et financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

2021-151 Travaux aux terrains de tennis du parc Uldège-Fortin

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat pour les travaux d'amélioration du revêtement des terrains de tennis du parc Uldège-Fortin à la compagnie Jopat inc. au coût de 73 500 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721 et financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

2021-152 Corps des Cadets 2614 Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Corps des Cadets 2614 Farnham dans la catégorie Organisme local.

2021-153 Fondation des Foyers de Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de la Fondation des Foyers de Farnham dans la catégorie Organisme local.



2021-154 Groupe scouts la Chaîne - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Groupe scouts la Chaîne dans la catégorie Organisme local.

2021-155 Troupe de ballet jazz et classique de Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham dans la catégorie Organisme local.

2021-156 Association de baseball mineur de Brome-Missisquoi - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'Association de baseball mineur de Brome-Missisquoi dans la catégorie Organisme régional et externe.

2021-157 Centre femmes des Cantons - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Centre femmes des Cantons dans la catégorie Organisme régional et externe.

2021-158 Le Phare source d'entraide - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'organisme Le Phare source d'entraide dans la catégorie Organisme régional et externe.

2021-159

Association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'Association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi dans la catégorie Organisme régional et externe.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

Souhaite un bon mois de mars.

M. Daniel Campbell

- Invite les citoyens à consulter la programmation des activités de la semaine de relâche.
- Félicite les organismes et les bénévoles pour leur accréditation à la Ville.
- Mentionne qu'un nouveau revêtement sera installé aux terrains de tennis et que la dernière phase du Skatepark sera réalisée cet été.

M^{me} Sylvie Ouellette

- Souhaite une bonne semaine de relâche.
- Invite les citoyens à se rendre au Centre de la nature.

M. Vincent Roy

Invite les citoyens à participer au concours de photographies pour le calendrier 2022.

M. Jean-Yves Boulianne

Mentionne que la machinerie n'est pas adaptée à l'ouverture parfaite de tous les sentiers du Centre de la nature.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 45.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire